



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

Objet : Approbation d'une convention financière avec la Collectivité de Corse relative au Fonds Unique pour le Logement (FUL) au titre de l'exercice 2021

Date de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42
Nombre de membres en exercice :	42
Quorum :	14
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI ;
Madame PELLEGRINI Leslie Madame Jérôme VIVARELLI MARI ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales confiant aux conseils départementaux, l'entière gestion du fonds unique pour le logement et a fondu dans celui-ci, les fonds d'aide aux impayés d'énergie eau et électricité ;

Vu la convention de partenariat financier, renouvelable annuellement en date du 8 octobre 2005, entre notre collectivité, le conseil départemental de Haute-Corse et la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant le renforcement des dispositifs visant à prévenir les expulsions, à éradiquer l'insalubrité et à réduire la précarité dans l'habitat ;

Considérant les aides financières (prêts, subventions..) accordées pour soutenir des personnes qui se trouvent en difficulté pour assumer le paiement de leur loyer, les charges et frais d'assurance, ou les fournitures eau, énergie, au moment de leur entrée ou dans le cadre d'un maintien dans le logement ;

Considérant que ces aides financières sont accordées dans le cadre du Fonds Unique pour le Logement (FUL) ;

Considérant la première convention de partenariat financier, renouvelée chaque année ;

Considérant la proposition de renouveler cette convention pour 2021 ;

Considérant sur un total de 302 900 euros de subventions versées en 2021 sur la Haute-Corse, 164 170 euros l'ont été pour le compte des administrés de la ville de Bastia, ce qui correspond à 260 dossiers concernant des bastiais pour un total de 490 dossiers en Haute-Corse.

Considérant la participation de la Ville à hauteur de 10 000 euros, sans changement par rapport aux années précédentes.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 : Approuve la convention 2021 de participation au Fonds Unique pour le Logement, en partenariat avec la Collectivité de Corse et la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse telle que figurant en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Bastia.

Signé par : **Pierre SAVELLI**

Date : 28/12/2021

Qualité : **MAIRE**

Page 2 sur 2

2021/DEC/01/07